Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_070-DE

VILLE DE Graulhet

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2022/070

OBJET : **Acquisition de panneaux digitaux d'informations publiques** **Modification du plan de financements**		
Date de convocation : **06 octobre 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **20 octobre 2022**

L'an **2022, le 13 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
M. ORTEGA Fernand (pouvoir SCUGLIA Domenico) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir Marie-Christine LEPINAY) - Mme FITA Claire (pouvoir Philippe BARTHES) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd).

Absents sans pouvoir : 2
Mme BUNEL Sylvie – M. ANDRIEU René.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

Mme KAOUANE Louisa a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_070-DE

Vu la délibération N°2021/051 du 1er juillet 2021 validant l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture et l'installation de panneaux digitaux d'informations lumineux, désignant la commune de Cadalen comme coordonnateur du groupement et chef de file pour porter un dossier de demande de subvention Leader (mesure 19.2 du PDR).

Vu la délibération N°2022/057 du 2 juin 2022 validant l'acquisition de panneaux digitaux d'informations publiques ainsi que la demande de financements,

Vu la convention de groupement de commande passée avec les communes de Castelnau de Montmiral, Cadalen, Montans et Salvagnac,

Vu la finalisation du marché transmis par la commune de Cadalen, chef de file du groupement de commande pour l'achat et l'installation des panneaux lumineux par l'entreprise retenue,

Vu les montants définitifs du marché revus à la baisse,

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès des fonds européens au titre du programme Leader 2014/2020 (mesure 19.2 du PDR-fiche-action 3) sur la base du plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature	Montant en € HT	Origine	Montant en €	%
Achat et installation de 4 panneaux lumineux :		Contributions publiques :		
Panneaux	9152 x 4 = **36 608 €**	Europe Leader	**21 853,34 €**	48 %
Logiciel	648 X 4 = **2592 €**			
+ Variante 2 (tranchées) Panneau 1 : 4,60 X 183 Panneau 2 : 4 X 183 Panneau 3 : 11 X 160	841,80 +732 + 1760 = **3333,80 €**	Autofinancement commune	**23 674,46 €**	52 %
+ variante 1 (dalle béton)	933 x 3 = **2 799 €**			
+ variante 6 (DICT)	65 x 3= **195 €**			
Total dépenses	**45 527,80 €**	**Total ressources**	**45 527,80 €**	**100 %**

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE VALIDER le projet, le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus.

- D'APPROUVER le dépôt d'un dossier d'aide auprès des fonds européens au titre du programme Leader 2014/2020-mesure 19.2 du PDR-fiche-action 3.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'opération collaborative intitulée « Fourniture et installation de panneaux d'information lumineux en commande groupée des communes de Cadalen, Castelnau de Montmiral, Graulhet, Montans et Salvagnac » et tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221013-2022_070-DE

- DE DONNER mandat à la commune de Cadalen, désignée chef de file de l'opération collaborative « Fourniture et installation de panneaux d'information lumineux en commande groupée des communes de Cadalen, Castelnau de Montmiral, Graulhet, Montans et Salvagnac», pour déposer et signer la demande de subvention Feader qui sera déposée au titre de la mesure 19.2 du PDR.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »